

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal												07/2015	
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	20/01	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21

Par suite d'une convocation en date du vingt janvier deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-six janvier deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents excusés : LEVENARD Christian, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Procurations : MARIEIRO Fabienne à GARCIA Pierre, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2015 – dortoir école maternelle Jean Jaurès

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, pour les travaux de création d'un dortoir à l'école maternelle Jean Jaurès, selon le plan de financement ci-après :

	MONTANT	
	HT	TTC
Montant des travaux	100 600 €	120 720 €
Maîtrise d'œuvre	7 600 €	+ 9 120 €
BE géotechniques (G11 – G12)	4 000 €	+ 4 800 €
Contrôleur technique	2 500 €	+ 3 000 €
Coordinateur SPS	2 000 €	+ 2 400 €
TOTAL	116 700 €	= 140 040 €
Subvention DETR (50%)	58350 €	- 58 350 €
Solde à la charge de la commune		81 690 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le programme de travaux et le plan de financement présentés par Madame le Maire,
- **Autorise** Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2015,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2015,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE
le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0702015-DE



REÇU EN PREFECTURE

le 29/01/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150126-0702015-DE